

FESTIVAL #19 RAVENSARE

DOSSIER DE CANDIDATURE

PLASTICIENS ET PHOTOGRAPHES

19ème édition du festival RAVENSARE
25, 26 et 27 Juin 2021 à Toulouse

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

> L'ARTISTE

NOM :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Téléphone :

E-mail :

Site Internet :

Êtes-vous ?

- Amateur
- En voie de professionnalisation
- Professionnel

N° MDA :

N°AGESSA :

Téléphone :

Depuis quand l'artiste existe-t-il ?

.....

> PERSONNE À CONTACTER (si différent)

NOM et Prénom :

Téléphone :

E-mail :

> L'EXPOSITION

Titre :

Catégorie :

- Sculpteur
- Peintre
- Photographe

Avez-vous déjà exposé ? Où et quand ? (principales dates)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nombres d'œuvres proposées :

Médiums utilisés :

Format des œuvres :

Supports utilisés :

Espace nécessaire :

Système d'attache nécessaire :

Durée du montage et du démontage :

Texte de présentation de l'exposition pour le programme :

Comment avez-vous pris connaissance de l'Appel à Auteurs :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- ♦ Un **dossier de présentation de l'artiste** avec :
 - une note d'intention artistique (sur les objectifs, la mise en scène, l'écriture, la composition...),
 - une courte biographie
 - une revue de presse (facultative).

- ♦ Des photos des œuvres su CD (préciser les titres et les dimensions de chaque œuvre)

- ♦ La **charte du Festival RAVENSARE** signée

CHARTRE DU FESTIVAL RAVENSARE

Le candidat à l'Appel à Auteurs reconnaît avoir pris connaissance de la présente chartre et s'engage à la respecter dans son intégralité si son dossier est sélectionné par l'organisateur. La participation au Festival est tributaire de l'approbation et du respect de la présente chartre.

La scène ouverte du Festival Ravensare :

Le Festival Ravensare, imaginé par le directeur artistique Kassam Baïder et organisé par Le Trait Bleu, met à l'honneur, à Toulouse, la scène émergente depuis 19 ans.

Il s'est confié pour mission de sortir de la confidentialité des artistes qui méritent une meilleure visibilité, en offrant un espace d'expression et d'échange à la création contemporaine peu ou mal connue.

Pluridisciplinaire, il réunit des compagnies de danse, des groupes de musique, des photographes, des sculpteurs pour favoriser la rencontre et la confrontation entre l'œuvre et le public.

Pour 2020, la scène s'ouvre aux élèves d'écoles de danse et aux artistes d'associations culturelles en organisant une scène ouverte.

Cette dernière **offre à la création émergente un espace de diffusion et organise un plan de communication en conséquence** autour des élèves/artistes sélectionnés.

Ravensare privilégie les formes courtes :

De façon à faire découvrir un artiste, **les créations programmées doivent être propres et finies.**

- **Danse (Compagnie ou association culturelle) :** programmation d'une pièce d'une durée de **15 à 20 min** environ,
- **Danse (école ou association culturelle) :** programmation d'une création d'une durée de **10 à 30 min** environ,
- **Musique :** programmation d'une durée d'**une heure** environ,
- **Expositions :** sélection de **3 œuvres** au minimum en fonction du lieu d'exposition et du format des œuvres proposées.

DÉPÔT DES DOSSIERS

► Le dossier complet est à renvoyer à l'adresse suivante :

**LE TRAIT BLEU
Appel à Auteurs
Festival Ravensare 2021
1, rue Joutx-Aigues
31 000 TOULOUSE**

► Date limite de dépôt : **28 février 2021**

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Par téléphone au : 05.61.25.78.42

Par mail, à l'adresse suivante : letraitbleu@gmail.com

Sur le site internet : festivalravensare.com

Candidatures et sélection :

Le **Festival Ravensare** s'adresse à toutes les formations d'artistes amateurs ou professionnels résidant en France, voire en Europe.

Suite au lancement de **l'Appel à Auteurs**, chacun se déterminant comme artiste est libre de présenter sa candidature dans le délai fixé par l'organisateur, soit **jusqu'au 28 Février 2021** (cachet de la Poste faisant foi) pour les inscriptions aux expositions.

La sélection des élèves/artistes programmés au **Festival Ravensare 2021** est effectuée par le comité artistique.

Chaque artiste se verra recevoir, au plus tard fin avril 2021, un avis d'acceptation ou de refus de sa participation.

Tous les participants doivent accepter que leurs dossiers puissent être utilisés dans les archives du **Festival Ravensare**.

Conditions de participation au Festival Ravensare :

Le Trait Bleu achète ni de spectacles, ni d'œuvres. La participation au Festival n'est donc pas rémunérée.

Les artistes sélectionnés à l'issue de l'Appel à Auteurs doivent s'acquitter des frais d'inscription au Festival, d'un montant de 20 € (par chèque libellé à l'ordre de l'association « Le Trait Bleu »).

Chaque artiste sera tenu informé par courriel des différentes modalités d'organisation du Festival Ravensare. En contrepartie, il devra répondre précisément aux différentes demandes de l'Organisation et respectera les plannings mis en place.

Conditions d'exposition dans le cadre du Festival Ravensare :

➤ Les expositions éclatées :

Ces expositions collectives, étendues sur une période allant de mi-mai au 1^{er} juillet, investiront un ensemble de lieux associés au Festival (à titre d'exemple, les lieux accueillant les **Expositions Eclatées** en 2017 : CROUS, Restaurants, Salons de thé, Centres commerciaux, Librairie/Disquaire...). Les dates et lieux précis des expositions seront communiqués ultérieurement.

N.B. : la direction artistique du Trait Bleu se réserve le choix des œuvres présentées ainsi que les lieux d'exposition.

Les artistes sélectionnés assurent eux-mêmes l'installation et la désinstallation de leurs œuvres, et s'engagent à être présents aux jours et aux heures qui leur seront communiqués.

Les éléments nécessaires pour l'accrochage des œuvres sont à la charge de l'exposant.

Le Trait Bleu prend en charge le gardiennage des expositions et l'assurance des œuvres sélectionnées.

Le Trait Bleu n'imprime pas de catalogue des œuvres exposées, mais laisse à disposition des artistes un espace où déposer, à l'attention du public, books, cartes de visite, articles de presse...

De plus, Le Trait Bleu n'intervient pas en cas de vente d'œuvres, il incombe donc à l'artiste d'effectuer toutes les déclarations légales nécessaires. En effet, Le Trait Bleu ne se définit pas comme galeriste, ni comme responsable d'un lieu d'exposition. Il se définit comme un médiateur entre l'artiste et le public, et/ou le monde professionnel.

Matériel et sécurité:

La réglementation en matière d'hygiène et de sécurité dans les espaces destinés à l'accueil du public devra être scrupuleusement respectée.

Chaque utilisateur est tenu de maintenir dans son état d'origine les biens mis à sa disposition par l'organisateur pour les besoins de sa prestation. Si un participant est reconnu responsable de dégradation, l'ensemble de celles-ci seront à sa charge.

Les artistes sont tenues de prendre connaissance et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics, et celles prises par l'organisateur.

Chaque structure est responsable de l'acheminement et de l'enlèvement de son matériel (tenue de scène, accessoires) pour chaque représentation et celui-ci demeure sous son entière responsabilité.

Le Trait Bleu accompagne les artistes :

Tout au long de l'année, Le Trait Bleu favorise aussi la rencontre entre l'élève amateur, l'artiste et le professionnel. Le **Festival Ravensare** en est la part visible.

Le Trait Bleu cherche, imagine et fabrique des moyens de poursuivre l'accompagnement et le suivi d'artistes découverts lors des éditions passées en développant des liens avec d'autres structures de diffusion ou d'autres festivals.

En mobilisant des espaces d'expression, des moyens de communication et une équipe technique, Le Trait Bleu dévoile chaque année les nouveaux visages de la scène émergente à travers des pièces originales et contemporaines.

Le **Festival Ravensare** se donne ainsi tous les moyens pour s'inscrire dans la durée et pour proposer une vision inédite de la création émergente.

Invitations :

Les artistes peuvent bénéficier d'un tarif réduit (8 € la place de spectacle) dans le cadre du festival Ravensare. Pour cela ils doivent communiquer la liste des personnes invitées, avant le début du Festival.

Promotion:

Dans le cadre de la promotion et de la communication sur le Festival Ravensare et sur les artistes programmés, **les organisateurs seront libres de diffuser sans contrepartie les noms et photographies des participants** et tout extrait d'œuvres sélectionnées, auprès des différents supports de presse écrite ou électronique, sur Internet et par tous les moyens de communication au public, **existants ou à venir.**

Modifications :

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier la présente charte et s'engage à en informer les participants.

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le Festival ou d'en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Festival.

**L'ORGANISATEUR EST AUTORISÉ À REFUSER L'ACCÈS À TOUTE PERSONNE
NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS.**

Le à

NOM et Prénom du signataire

Signature*

** Précédée de la mention « lu et approuvé »*